je dis qu'il existe des craintes chez un grand nombre de protestants du Bas-Canada, et je ne parle pas inconsidérément lorsque je dis que ce que j'ai cité, comme émanant du chef de'l'église catholique romaine, a eu pour effet de raviver ces craintes. Si, à l'avenir, nous devons progresser amicalement, il est clair qu'il vaut mieux que nous nous entendions franchement avant d'entrer dans cette union, et que nous travaillions tous à éviter l'introduction de tout système ou la commission de tout acte qui, plus tard, pourrait créer des difficultés. Qu'est-ce que disent mes hon. amis du Bas-Canada à l'égard du fait que j'ai cité ? Un hon. monsieur a voulu railler en proposant de remettre à dimanche cette discussion (écoutez ! écoutez !); j'aimerais à savoir ce qu'il pense du passage que j'ai lu. Y adhère-t-il?

L'HON. M. ALLEYN — Je donne ma parole que je n'ai pas lu cette lettre dans son entier.

COL. HAULTAIN --- Adhère-t-il à la partie que j'ai lue iei?

L'Hon. M. ALLEYN—Je suis pour la liberté de conscience dans toute l'acception

Col. HAULTAIN-En justice pour euxmêmes, je crois que les hon, messieurs qui appartiennent à la foi catholique devraient se tenir au courant de ce qui leur vient de Rome. Je sens que je suis justifiable d'avoir fait ces observations, et que j'eusse manqué à ce que je dois aux protestants du Bas-Canada si, en leur nom, je n'eusse pas fait connaître sur quoi ils fondent leurs craintes pour l'avenir. J'espère que les hon, messieurs Prendront connaissance du document dont j'ai parlé. J'ignore si la longue liste des erreurs condamnées a été lue dans les églises catholiques romaines, mais je sais que la lettre encyclique, qui l'accompagne, a été communiquée à ceux qui vont à l'église. Je ne sais, par exemple, si mon hon, ami a pour habitude d'y aller.

L'Hon. M. ALLEYN-Oh! oui,

L'Hon. J. S. MACDONALD—J'aimerais a savoir comment mon hon. ami de l'eterborough va contenter ceux dont il plaide la cause s'il vote ce projet de confédération.

Col. HAULTAIN—J'ai assez de confiance en mon hon, ami le proc.-gén. Est pour croire qu'il s'opposers à toute oppression dont la population protestante du Bas-Canada pourrait être l'objet. Je suis également convaincu qu'il s'acquittera de la promesse qu'il a faite en cette enceinte au

sujet d'amendements à l'acte scolaire du Bas-Canada.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER—Et je puis ajouter que ma promesse sera facile à remplir, d'autant que le clergé catholique et la majorité des catholiques du Bas-Canada n'ont jamais eu l'idée de vouloir opprimer leurs concitoyens protestants. (Ecoutez! écoutez!)

M. J. DUFRESNE—Ce qui s'est passé

avant l'union en est la preuve.

Col. HAULTAIN— Eh bien! après tout ce qui m'a été dit, je demande aux honmessieurs qui appartiennent à la religion catholique romaine, de lire ce que le chef de cette église a écrit et fait répandre par le monde, et de dire s'ils n'ont pas confiance dans ce que le chef de leur église a énoncé, ou, s'ils y ont confiance, s'ils agiront dans le même sens.

L'Hon, M. McGEE—J'espère que l'hon. monsieur accorders volontiers à la minorité catholique du Haut-Canada les mêmes priviléges que nous sommes prêts à accorder à

la minorité protestante du Bas.

L'Hon. J. S. MACDONALD — L'hon. député de Peterborough croit à la sincérité des intentions de l'hon. procureur-général Est, et dit qu'il s'en rapporte à lui; mais, d'un autre côté, il donne lecture à cette chambre d'un décret qui surseoit à toute promesse que l'hon. procureur-général peut faire. Telle est la difficulté dans laquelle l'hon. monsieur se trouve placé.

L'Hon. Proc. Gén. CARTIER—Je conseille à l'hon. député de Cornwall de lire la

lettre encyclique.

L'Hon. J. S. MACDONALD — Je l'ai lue d'un bout à l'autre.

M. BELLEROSE — Alors, il faut que

vous ne l'ayiez pas comprise.

L'Hon. J. S. MACDONALD — Tout ce que je voulais dire, c'est qu'à mon avis l'hon. député de Peterborough a traité cette question à un très juste point de vue.

Col. HAULTAÎN—Que cela soit ou non, que l'hon. monsieur approuve ou n'approuve pas ce que j'ai dit, cela ne me touche en rieu. Je n'ai fait que m'acquitter envers mes co-religionnaires du Bas-Canada de ce que je jugcais être pour moi un devoir. J'ai voulu attirer l'attention des députés catholiques sur des choses que beaucoup d'entre eux paraissaient ignorer. On n'est pas justifiable de chercher à ignorer le fait que j'ai porté devant eux. Nous savons que dans quelques pays catholiques l'intolérance